

Cahier de doléances du Tiers État de Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres)

- 1° Lesdits habitants chargent les députés qui seront nommés, de témoigner à l'assemblée leur vive reconnaissance des bontés que le Monarque bienfaisant témoigne dans la convocation des États généraux dont il a ordonné la tenue pour réprimer les abus et parvenir au bien et prospérité du Royaume.
- 2° De déclarer que le voeu de la communauté est que le Tiers état ait autant de voix que le clergé et la noblesse, et que le nombre de ses députés soit en nombre égal aux deux autres ordres.
- 3° Que toutes les impositions deviennent communes aux trois états et supportées également.
- 4° De déclarer que le voeu de la paroisse est qu'il n'y eût qu'un seul impôt, et que le cultivateur qui supporte le plus d'impositions fût soulagé.
- 5° Lesdits habitants pensent qu'il serait fort avantageux et très possible qu'il n'y eût dans la province qu'un seul receveur pour les impositions.
- 6° Demander que les contrôles, francs-fiefs et autres droits domaniaux, fussent supprimés ou du moins modérés, et à cette fin, demander un nouveau tarif clair et précis pour qu'il ne se commette plus des abus et exactions comme il s'en commet tous les jours sans nombre, en suivant les tarifs qu'ils interprètent contre le peuple.
- 7° Représenter que le terrain de la paroisse est ingrat et très difficile à cultiver, les terres sont très froides, elles ne produisent que du seigle et de l'avoine et il ne s'en recueille pas assez pour nourrir les habitants de la paroisse, ce qui est un fait vrai et reconnu de tout le monde.
- 8° On désirerait beaucoup l'établissement d'un atelier de charité, mais il ne peut avoir lieu que par le secours du gouvernement. Tous les chemins vicinaux qui conduisent à Melle, Saint-Maixent, la Mothe-Saint-Héray et Celles sont très mauvais et même dangereux, ce qui prive les habitants de quelques ressources qu'offrent ces endroits pour le commerce ; beaucoup de pauvres trouveraient à gagner leur vie dans l'établissement d'un atelier de charité ; quant aux pauvres valétudinaux âgés et infirmes, on désirerait qu'il fût pourvu à leur subsistance et que la mendicité n'eût plus lieu ; propose, pour cet effet, tous les tempéraments possibles, se joindre et adhérer à tout ce qui sera favorable sur ce point.
- 9° On désirerait la suppression des droits de gabelles et droits d'entrées dans les villes tarifées, comme étant très onéreux au peuple qui souffre des monopoles qui ¹ commettent journellement.
- 10° On désirerait qu'il y eût un règlement sur les dîmes de luzernes et trèfles, et que ces fruits absolument nécessaires pour la nourriture des bestiaux, en fussent affranchis comme ils le sont en différentes paroisses, ce qui occasionne beaucoup de procès ruineux.
- 11° Chargent, lesdits habitants, expressément lesdits députés de faire inscrire leurs présentes doléances et plaintes dans les cahiers qui seront rédigés à Saint-Maixent ; donnons pouvoirs ausdits députés de requérir et faire tout ce qui sera nécessaire pour le bien et avantage de ladite paroisse de Beaussais, le tout fait et arrêté unanimement par nous, dits habitants, dans le lieu ordinaire de nos assemblées, les jour, mois et an que dessus, et avons signés hors ceux qui ont déclaré de ne savoir, de ce enquis.

¹ se